Désarmement

Ces armes nucléaires qui divisent les Européens



Jean-Dominique Merchet 21 janvier 2021 à 12h45

L'entrée en vigueur, vendredi, du Traité d'interdiction des armes nucléaires, dont la France n'est pas signataire, illustre les désaccords stratégiques sur le Vieux Continent

Adopté par l'Assemblée générale des nations unies, le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur ce 22 janvier, au terme d'un processus diplomatique de signatures et ratifications. Aucune puissance dotée de l'arme atomique n'y adhère. Il sera donc sans effet sur les arsenaux, mais il contribue à la délégitimasation de la dissuasion nucléaire dans les opinions, et notamment dans de nombreux pays européens.

Le <u>Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur ce vendredi 22 janvier.</u> Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2017, il est devenu effectif dès lors que plus de cinquante Etats l'avaient ratifié, ce qui est le cas depuis octobre dernier. Aujourd'hui, 86 Etats (sur 193) l'ont signé et 51 l'ont ratifié.

Pour ses promoteurs, notamment l'organisation ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons) et <u>son porte-parole français Jean-Marie Collin, « selon le droit international, les armes nucléaires sont illégales</u> ». L'utilisation, la menace, la possession et le stationnement d'armes atomiques sont prohibés par ce texte.

Pourtant, en pratique, le traité ne changera rien, au moins à court terme, puisque seuls les Etats signataires sont tenus de le respecter. Et qu'aucun des neuf Etats (*) dotés de l'arme atomique ne l'a signé et n'a l'intention de le faire.

Ce nouveau traité est différent du TNP (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires), conclu en 1968. Celui-ci autorise cinq pays (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine), dit « dotés », à posséder de telles armes, les autres Etats renonçant définitivement à en acquérir. Le TNP appelle les Etats dotés au désarmement et à aider les autres au développement du nucléaire civil.

Même s'il reste sans effet immédiat sur les arsenaux, le TIAN contribue à délégitimer ces armes dans l'opinion publique mondiale, alors que l'organisation ICAN a obtenu le Prix Nobel de la paix en 2017.

Au sein de l'Otan, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, très hostiles au TIAN, ont exercé de fortes pressions sur les autres pays pour qu'ils s'en tiennent à distance

« Approche prohibitionniste ». Dans son discours sur la dissuasion nucléaire du 7 février 2020, le président Macron n'a pas manqué d'aborder le sujet pour « reconnaître l'existence d'un débat éthique ». « Certains, y compris en Europe, se sont engagés récemment dans une approche prohibitionniste », des positions qu'il « respecte très profondément », mais « ne partage pas ».

Le chef de l'Etat ne peut ignorer que le TIAN pose un problème politique en Europe, même si l'Union Européenne n'est pas directement concernée par ce sujet, hors de son champ de compétence. Trois Etats membres de l'UE, l'Autriche, l'Irlande et Malte ont en effet signé et ratifié ce traité. Cela signifie qu'ils considèrent comme contraire au droit international le fait de posséder ou d'accueillir sur son sol une arme atomique. Ce qui est le cas d'autres Etats membres, notamment la France.

Depuis le Brexit, elle est en effet la seule puissance nucléaire de l'UE. Mais, dans le cadre de l'Otan, quatre autres Etats membres abritent des armes atomiques américaines de type B 61 sur le sol et pourraient

contribuer à leur mise en œuvre : l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie. Sur un sujet aussi sérieux que le nucléaire militaire, l'UE apparaît donc extrêmement divisée.

« Le grand problème, c'est que l'Otan se définit comme une alliance nucléaire », explique la chercheuse Claire Nardon (Université d'Anvers), qui vient de publier <u>un article sur le sujet avec son collègue Tom Sauer</u>. Pour l'Otan, « signer ce traité n'est pas compatible avec l'appartenance à l'Alliance atlantique ». Cette affirmation est néanmoins contestée <u>par des juristes de Harvard</u>. Au sein de l'Otan, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, très hostiles au TIAN, ont exercé de fortes pressions sur les autres pays pour qu'ils s'en tiennent à distance. Seuls les Pays-Bas, membre de l'UE et de l'Otan, ont participé à tous les travaux aboutissant au traité, avant de voter contre son adoption.

Dans plusieurs pays européens, le TIAN est devenu un sujet de débats politiques. C'est, en particulier, le cas en Belgique où la question est abordée dans l'accord de coalition de gouvernement à la demande des écologistes et des socialistes. Selon un récent sondage Yougov, 77 % des Belges sont en faveur du traité. Aux Pays-Bas, le sujet est également sur la table, comme en Allemagne, où il pourrait faire l'objet de discussions alors que les élections approchent. En effet, les Grünen, possibles partenaires au sein de la prochaine coalition au pouvoir à Berlin, sont partisans du TIAN, comme une large part de la base du SPD (social-démocrate).

Au total, une trentaine de communes françaises se sont prononcées pour le TIAN, dont Lyon, Grenoble et Besançon. Sur la scène politique, les écologistes d'EELV et le PCF y sont favorables

Société civile. En Suisse, en Suède, en Finlande, en Norvège, la question est débattue. Par exemple, en Finlande (membre de l'UE, mais pas de l'Otan), 84 % de la population se prononcent pour la signature. Pris entre leurs opinions publiques et leurs liens avec les Etats-Unis, les gouvernements de ces pays marchent sur des œufs.

Comme pour le climat, les partisans du TIAN tentent de contourner les gouvernements rétifs en jouant la carte de la société civile et des collectivités locales. Ainsi <u>plusieurs grandes villes ou capitales ont voté des résolutions en faveur du traité</u>. Outre Hiroshima et Nagasaki, c'est le cas de Washington, Sydney, Oslo, Edimbourg, Los Angeles, Genève ou Berlin. Et de Paris depuis le 17 mai 2019. La maire Anne Hidalgo observe une certaine discrétion sur le sujet, alors que la ville est par ailleurs marraine du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, susceptible de mettre en œuvre l'arme nucléaire. Et qu'elle ne semble pas avoir renoncé à toute ambition nationale.

Au total, une trentaine de communes françaises se sont prononcées pour le TIAN, dont Lyon, Grenoble et Besançon. Sur la scène politique, les écologistes d'EELV et le PCF y sont favorables. Quant aux Insoumis (LFI), Jean-Luc Mélenchon expliquait récemment à l'Opinion : « Je suis favorable au <u>Traité d'interdiction des armes nucléaires »</u> ajoutant qu'« il ne peut pas être question de demander aux Français de désarmer les premiers ».

Au niveau mondial, l'Eglise catholique, à la fois Etat et actrice de la société civile, est très engagée sur ce dossier. Le Vatican fait partie des premiers signataires du TIAN et <u>le pape François</u> a réitéré son appel au désarmement nucléaire, mercredi 20 janvier. Lors de sa visite à Hiroshima et Nagasaki en novembre 2019, il avait déjà assuré « l'utilisation de l'énergie nucléaire était un crime et la possession d'armes atomiques, <u>immorale</u> ». L'Eglise de France s'est, elle, peu avancée sur le sujet, alors que l'armée compte de nombreux catholiques pratiquants au sommet de sa hiérarchie.

^(*) Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord